

Belvaux/Sanem, le 21 octobre 2025

## **AVIS AU PUBLIC**

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail en date du 13 octobre 2025, réf N° 3A/2025/3051/184,

## Madame Clelia TERRIO

a eu l'autorisation pour l'exploitation d'un monte-escaliers à Soleuvre, 52, rue de la Croix.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du 21 octobre 2025 au 01 décembre 2025 inclus.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Pour la secrétaire empêchée, la secrétaire adjointe

Tamara Duschene

SANEW SANEW

Pour le Collège des bourgmestre et échevins, la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz